

LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME POURSUIT SON DÉBAT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Il reprend son débat sur l'Examen périodique universel et entame celui sur le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
18 septembre 2008

Le Conseil des droits de l'homme poursuivi, cet après-midi, l'examen de la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Il a par ailleurs terminé le débat général sur l'Examen périodique universel et ouvert la discussion sur le suivi et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

Le Conseil a achevé le débat général sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. Plusieurs orateurs sont revenus sur le rapport de la mission d'établissement des faits de haut niveau qui s'est rendue à Beit Hanoun, dans la bande de Gaza, en mai dernier, et qui était dirigée par l'archevêque Desmond Tutu. Les États suivants ont pris la parole: Maroc (au nom du Groupe arabe puis en son nom propre), Égypte, Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique), Bahreïn, Suisse, Arabie saoudite, Indonésie, Fédération de Russie, Algérie, Yémen, Koweït, Iran, Oman, Soudan, Turquie et Tunisie. Les organisations non gouvernementales suivantes ont également participé au débat: Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale; Association pour l'éducation d'un point de vue mondial; Nord-Sud XXI; *United Nations Watch*; B'nai B'rith International (au nom également du Comité de coordination d'organisations juives); *Organization for Defending Victims of Violence*; *Iranian Elite Research Center*; et l'Association internationale des juristes démocrates (au nom également de l'Union des juristes arabes).

/...

Fin du débat général sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés

M. MOHAMMED LOULICHKI (Maroc au nom du Groupe arabe) a déclaré que de nombreuses résolutions ont été adoptées au sujet des territoires arabes occupés mais qu'Israël a refusé de les mettre en œuvre. Le pays foule ainsi aux pieds le droit international, notamment les Conventions de Genève. Il est urgent que les colonies de peuplement soient démantelées au plus vite. Le Groupe arabe demande que la population qui a souffert de l'occupation israélienne soit indemnisée par Israël. Le Conseil doit veiller à ce que toutes les mesures soient mises en œuvre à cette fin, y compris dans le Golan syrien; Israël doit cesser de se croire au-dessus des lois.

M. HISHAM BADR (Égypte) a souligné que le rapport présenté ce matin par la mission d'établissement des faits sur Beit Hanoun attire l'attention sur les pratiques inhumaines des Israéliens contre les civils palestiniens. Les constructions de colonies de peuplement israéliennes se poursuivent, en violation flagrante des droits fondamentaux des populations palestiniennes, a-t-il ajouté. En fait, les résolutions des Nations Unies n'auront pas d'effet sur le terrain tant qu'Israël continuera de jouir d'une impunité totale pour ses actes, a-t-il poursuivi. Il a appelé Israël à respecter le droit international.

MME TEHMINA JANJUA (Pakistan au nom de l'Organisation de la Conférence islamique) a déclaré que la situation des droits de l'homme sur les territoires palestiniens occupés demeure grave. La puissance occupante a l'obligation de respecter les droits de l'homme et ne peut utiliser les sanctions collectives à l'encontre de civils. Les quarante années d'occupation sont une triste histoire. Les sanctions collectives sont utilisées comme instrument de coercition contre les femmes et les enfants. Les femmes et les enfants sont les premières victimes des pénuries. La construction de colonies illégales est contraire aux engagements pris par Israël aux termes de la feuille de route du processus de paix issu de la Conférence d'Annapolis et contraire aux Conventions de Genève. Israël doit comprendre que la cause première de tous les problèmes est son occupation forcée et illégale des territoires palestiniens. Dans ce contexte, l'OCI appelle ce Conseil à envisager sérieusement la mise en œuvre effective des résolutions adoptées par le Conseil.

M. ABDULLA ABDULLATIF ABDULLA (Bahreïn) a déclaré sa conviction que la paix est la solution à proposer pour résoudre le conflit en Palestine. L'envoi du Rapporteur spécial témoigne de la volonté du Conseil d'agir en la matière. Israël est entièrement responsable de la situation en raison de ses agissements résultant de l'occupation des territoires palestiniens et de l'isolation des territoires, notamment par la construction du mur de séparation qui occasionne de graves souffrances à la

population. Les constructions de colonies israéliennes se poursuivent, ce qui modifie la configuration des territoires. Il est donc urgent pour le Conseil d'agir en la matière.

MME MURIEL BERSET (Suisse) a salué le fait que le cessez-le-feu conclu il y a trois mois entre Israël et le Hamas à Gaza soit globalement respecté. Ce cessez-le-feu contribue au respect des droits de l'homme et augmente les chances d'aboutissement du processus de paix, a-t-elle ajouté, appelant dès lors les parties à le respecter. La représentante suisse s'est dite préoccupée par les effets dévastateurs du blocus de Gaza, qui engendre notamment de graves difficultés d'approvisionnement pour les hôpitaux et une augmentation importante du taux de pauvreté, mettant ainsi en péril le respect des droits de l'homme des Palestiniens. La représentante suisse s'est également dite préoccupée par les restrictions à la liberté de mouvement entre Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, qui portent atteinte à l'unité du territoire palestinien occupé. La Suisse souhaite aussi attirer l'attention du Conseil sur l'escalade de la violence entre le Hamas et le Fatah ces derniers mois; de nombreux Palestiniens ont été arrêtés et détenus pour des raisons politiques, sans respect des garanties judiciaires fondamentales, a précisé la représentante. La Suisse est particulièrement préoccupée par les allégations de torture et de mauvais traitements. Saluant les négociations en cours entre Israël et l'Autorité palestinienne, la représentante a exprimé l'espoir qu'elles auront des résultats tangibles et visibles au quotidien pour les deux peuples. Seuls le dialogue et une solution politique pourront mettre un terme aux hostilités et apporter une protection durable des droits de l'homme, a conclu la représentante suisse.

M. ABDULWAHAB ABDULSALAM ATTAR (Arabie saoudite) a souligné que la souffrance du peuple palestinien s'accroît jour après jour. La violation majeure des droits de l'homme est l'occupation elle-même. Le Conseil doit assumer sa responsabilité et mettre fin en premier lieu aux colonies de peuplement. Malgré la condamnation par la Cour internationale de justice, Israël poursuit ces constructions de colonies, paralysant les efforts de paix déployés pour trouver une solution à cette crise. La paix ne se fera pas sans la restitution des terres au peuple palestinien. La communauté internationale doit œuvrer à parvenir à une paix juste. Les colonies dans les territoires palestiniens occupés ne constituent pas un fait accompli, cela devrait être sanctionné. Le Conseil est appelé à prendre les mesures et les résolutions nécessaires afin de faire cesser ces violations.

M. BENNY YAN PIETER SIAHAAN (Indonésie) a déclaré que la création d'un État palestinien avec Jérusalem pour capitale a tout son soutien. Le rapport du sur Beit Hanoun témoigne des souffrances terribles infligées aux survivants de l'attaque; ceux qui ont survécu se sont vus refuser des soins médicaux. La cessation des hostilités à Gaza ont pourtant créé une situation propice à la paix. Il faut prendre des mesures pertinentes pour garantir la paix.

M. SERGEY KONDRATIEV (Fédération de Russie) s'est félicité de la trêve conclue récemment entre les Israël et les dirigeants du Hamas. La Fédération de Russie est favorable à la poursuite de pourparlers globaux entre Israéliens et Palestiniens, le but devant rester la création d'un État palestinien aux côtés d'Israël. La Fédération de Russie est préoccupée par l'appel d'offres récemment lancé par Israël pour la création de centaines d'unités de logement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie; la Fédération de Russie en appelle au gel de ces activités. Elle salue en revanche le geste de bonne volonté d'Israël qu'a constitué la libération de nombreux détenus palestiniens. Le représentant russe a plaidé en faveur du renforcement de la confiance mutuelle entre Israël et les Palestiniens. La Fédération de Russie souhaiterait que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés depuis 1967, M. Richard Falk, reçoive l'autorisation de la partie israélienne d'effectuer une visite sur le territoire palestinien.

Observateurs

M. IDRIS JAZAÏRY (Algérie) a déclaré que la construction du mur et les colonies de peuplement constituent des violations flagrantes des droits de l'homme. L'Algérie estime que la situation grave imposée aux territoires palestiniens occupés constitue une menace au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le fait que les résolutions du Conseil ne soient pas mises en œuvre constitue un manquement de la part du Conseil dans sa mission. Le Conseil doit mettre fin à la situation d'impunité dont jouit Israël.

M. IBRAHIM SAIED MOHAMED AL-ADOOFI (Yémen) a déclaré que les résolutions sur les territoires palestiniens occupés restent sans effet puisque ces territoires sont toujours occupés. La puissance d'occupation est pleinement responsable pour la détérioration de la situation de la population y vivant. Il a émis des doutes quant aux chances d'aboutir des pourparlers, étant donné que les colonies israéliennes continuent à se répandre dans les territoires. Tout doit être fait pour améliorer

la situation humanitaire en permettant l'accès de l'aide, ainsi que pour mettre fin à l'occupation des territoires.

M. NAJEEB AL BADER (Koweït) a déclaré que les mesures prises par Israël, puissance occupante, ont des incidences néfastes sur l'ensemble des droits des Palestiniens, en particulier leurs droits économiques, sociaux et culturels et leur droit à la vie. La communauté internationale a condamné à plusieurs reprises le blocus imposé par Israël à Gaza, qui constitue une punition collective, a rappelé le représentant koweïtien. Il a attiré l'attention sur les otages arabes, notamment syriens, aux mains des Israéliens, et a plaidé en faveur de leur libération. Le Koweït demande à la communauté internationale de tout faire pour que les résolutions qu'elle prend soient respectées, notamment en ce qui concerne les décisions et résolutions de la Cour internationale de justice et du Conseil de sécurité.

M. HAMID BAIEDINEJAD (Iran) a déclaré que les souffrances du peuple palestinien ne doivent pas être oubliées. Le peuple palestinien ne peut toujours pas exercer son droit à l'autodétermination sur son propre territoire. L'emprisonnement de personnes innocentes, le recours à la torture, la construction illégale du mur, l'utilisation de civils palestiniens comme boucliers humains et la crise alimentaire caractérisent la situation du peuple palestinien depuis de nombreuses années. Le Conseil a répété à plusieurs reprises qu'il condamnait cette situation mais aucune mesure concrète n'a été prise et Israël continue de perpétrer ces violations.

M. MOHAMED SAUD AL-RAWAHI (Oman) a déclaré que les résolutions et rapports des Nations Unies sur les territoires occupés sont encore et toujours ignorés par Israël. La construction du mur de séparation, l'occupation du territoire, la construction des colonies constituent autant de négations systématiques de l'existence de la Palestine. Le représentant a aussi attiré l'attention sur le traitement des détenus qui sont soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements, insistant sur la gravité et l'urgence de la situation.

M. ABDELMOUNAÏM EL FAROUQ (Maroc) a affirmé que la situation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, notamment la Palestine, est une question importante dans le cadre des travaux du Conseil. Il a attiré l'attention sur la situation humanitaire difficile dont souffrent actuellement les Palestiniens, en particulier du fait du blocus imposé par Israël. Le Conseil devra prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit mis un terme à la situation catastrophique que connaissent les Palestiniens, a insisté le représentant marocain. Israël impose le fait accompli en ce qui concerne la réorganisation géographique de Jérusalem, a-t-il notamment rappelé. Le Maroc appuie toutes les initiatives visant à instaurer une paix juste et durable et à créer un État palestinien indépendant.

MME ZEHOR HASSAN SID AHMED MOHAMMED (Soudan) a souligné la gravité de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés. Le blocus inhumain imposé sur la bande de Gaza accroît la souffrance des Palestiniens. Ces pratiques mettent le Conseil devant un grand défi. Alors que des voix s'acharnent sur d'autres régions du monde, le manque de voix qui s'élèvent contre Israël encourage ce dernier.

MME ASLIGÜL ÜĞDÜL (Turquie) a déclaré que des actions fragmentaires ne suffisent pas pour instaurer une paix durable au Moyen Orient et qu'aucune paix n'est possible dans la région sans qu'une solution soit trouvée au conflit israélo-palestinien. Pour y parvenir, les parties devront faire preuve de bon sens et de modération. Le cessez-le-feu entre le Hamas et Israël et la libération récente de détenus sont de bon augure pour instaurer un climat de confiance. La représentante turque a ajouté que la son pays entend jouer un rôle constructif dans le processus de paix.

M. ALI CHERIF (Tunisie) a déclaré que, de l'avis de son pays, ce point de l'ordre du jour doit rester une priorité pour le Conseil. La situation dans les territoires occupés ne cesse de s'aggraver sous l'occupation injuste d'Israël, a-t-il souligné. Israël s'efforce d'imposer le fait accompli en ce qui concerne ses colonies de peuplement, a-t-il insisté. Le mal réside dans l'occupation et il n'y aura pas de sécurité sans paix durable et globale garantissant les droits des Palestiniens et la restitution à la Syrie du Golan syrien occupé, a souligné le représentant tunisien.

Organisations non gouvernementales

MME KAREN FRANCIS (Organisation internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) a déclaré qu'il convient de condamner tous les extrémismes religieux et tous ceux qui cherchent à dominer les autres. Tous les jours de graves violations ont lieu dans les

territoires palestiniens occupés. Le silence ne peut pas régner. Le Conseil doit savoir dire «non». Les droits de nos frères et de nos sœurs qui ne peuvent pas s'exprimer doivent être protégés. Il faut se lever et dire très haut: «plus jamais». Il faut se prononcer contre l'édification du mur de séparation. Le Conseil doit respecter ses obligations universelles et humanitaires, a conclu la représentante.

M. DAVID LITTMAN (Association pour l'éducation d'un point de vue mondial) a rappelé que l'année 2009 a été déclarée année de la réconciliation. Or, Gaza sous l'administration du Hamas reste un cas d'école d'une société isolée, que ce soit à l'égard d'Israël, de l'Égypte, de la Cisjordanie ou du reste du monde. Afin d'instaurer un dialogue, il faut enlever les obstacles, qu'ils soient physiques, psychologiques ou idéologiques, comme gage de bonne volonté. L'avenir de Gaza est des plus incertains et sera réglé lors des futures négociations. La renonciation par le Hamas de sa chartre de 1988 aurait une grande importance symbolique pour ces négociations, car cette chartre s'oppose à toute négociation avec Israël et lance un appel à la destruction de l'État d'Israël et du peuple juif.

M. SHABARINATH NAIR (Nord-Sud XXI) a relevé que les Palestiniens ont subi de graves violations de leurs droits de l'homme depuis que les Nations Unies existent. Il a félicité les deux membres de la mission de haut niveau sur Beit Hanoun, Mme Christine Chinkin et M. Desmond Tutu, pour le courage dont ils ont fait preuve dans l'élaboration de leur rapport. Le représentant de Nord-Sud XXI a souligné la nécessité de veiller à ce que des violations telles que celles qui se sont produites à Beit Hanoun ne se reproduisent pas à l'avenir.

M. HILLEL NEUER (United Nations Watch) a indiqué que le projet de résolution dont est saisi le Conseil sera son vingtième sur Israël. Est-ce que ce système fonctionne correctement, s'est interrogé le représentant d'*UN Watch*. Ceci ne peut que conforter la conviction d'Israël que les Nations Unies sont trop partiales au sujet de cette situation.

M. KLAUS NETTER (B'nai B'rith International, au nom également du Comité de coordination d'organisations juives) a estimé qu'il serait incomplet de mentionner les violations commises par Israël sans jamais faire référence de celles commises à contre des Israéliens et celles commises entre Palestiniens, soulignant que 11 personnes ont perdu la vie récemment suite à des violences entre Palestiniens. Si la coopération est possible à Jénine il n'y a pas de raison que ce ne le soit pas ailleurs, du moins, hors des territoires administrés par le Hamas, a-t-il conclu.

MME MARYAM SAFARI (Organization for Defending Victims of Violence) a attiré l'attention du Conseil sur le fait que la Charte des Nations Unies a été rédigée et adoptée suite aux atrocités des deux guerres mondiales, se proposant ainsi d'assurer la protection de la paix et de la sécurité internationales. Après six décennies écoulées depuis la création des Nations Unies, nous voyons aujourd'hui que le Conseil de sécurité traite non seulement de la paix et de la sécurité internationales, mais également de questions comme la sécurité alimentaire. Aussi, la représentante s'est interrogée sur les raisons du silence des organisations internationales face aux crimes présents et passés commis dans les territoires occupés. Elle s'est demandée s'il fallait chercher les raisons de ce silence dans la faillite du système international. La représentante a appelé la communauté internationale à prendre des mesures pour mettre un terme aux tueries généralisées dans la bande de Gaza.

MME LEILA ENAYATI (Iranian Elite Research Center) a déclaré que tout être humain a le droit de vivre dans un environnement sain. Malheureusement les enfants palestiniens ont faim, ils ne vont pas à l'école, n'ont pas de foyer, ils doivent fuir et souffrir de la douleur. Maintenant que la situation à Gaza est devenue si critique que peut-on faire pour empêcher la mort de personnes?

M. RAPHÄEL BENARROSH (Association internationale des juristes démocrates, au nom également de l'Union des juristes arabes) a déclaré que le rapport sur les événements à Beit Hanoun démontrait les violations commises par Israël. Israël n'occupe plus Gaza, mais il a transformé le territoire en une prison dont il détient la clef. La population ne peut plus quitter la bande de Gaza pour obtenir des soins de santé de base, faisant peser sur elle la menace d'une catastrophe humanitaire. La situation est une atteinte au droit international et constitue une violation des droits de l'homme. Il faut qu'Israël mette fin à l'occupation, à Gaza comme dans les autres territoires arabes occupés. Il est impardonnable que la communauté internationale retarde l'examen du problème de Jérusalem et ne se mobilise pas pour garantir la paix.

/...

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel